



Compte rendu du Conseil Municipal du 03 juillet 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le vendredi 03 juillet à 18h00 sous la présidence du maire. Tous les Conseillers Municipaux étaient présents, à l'exception de Laurianne COZ.

Secrétaire de séance: Olivier CHALMET

Date d'affichage des délibérations : 07 juillet 2020

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 26

Le maire propose Olivier CHALMET, benjamin du Conseil municipal, comme secrétaire de séance.

I- INSTALLATION DU Conseil municipal

Le maire fait l'appel des membres du Conseil municipal.

La majorité des membres du Conseil municipal est présente : le quorum est atteint.

Absente : Laurianne COZ

Le maire fait lecture de l'ordre du jour.

Il donne la présidence à Marie Hélène LE BOURVELLEC, doyenne de l'assemblée.

Le secrétaire de séance est le benjamin : Olivier CHALMET.

Marie Hélène LE BOURVELLEC fait part de son plaisir de présider de façon éphémère le conseil municipal et est honorée de le faire. Ce n'est pas souvent qu'une femme préside à cette assemblée à Clohars Carnoët.

II- ELECTION DU Maire

Le Maire est élu parmi les membres du Conseil municipal au scrutin secret (art L 2121-4 du CGCT) et à la majorité absolue pour les 2 1ers tours, à la majorité relative pour le 3ème tour, le plus âgé étant élu en cas d'égalité des suffrages (art L 2122-7 du CCGCT).

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection du Maire.

Le Maire confie la présidence du Conseil municipal à la doyenne de l'assemblée : Marie Hélène LE BOURVELLEC.

Marie Hélène LE BOURVELLEC et Olivier CHALMET sont nommés assesseurs.

Jacques JULOUX est candidat.

Chaque élu, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne visible, que Marie Hélène LE BOURVELLEC fait circuler parmi l'assemblée.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-4 et L 2122-7;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 26

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- **M Jacques JULOUX** : **21** ; vingt et une voix
- **Mme Muriel DE RENGERVE** : **5** ; cinq voix

M Jacques JULOUX est proclamé Maire et immédiatement installé.

Marie Hélène LE BOURVELLEC lui remet l'écharpe.

III- FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS :

La Loi prévoit la nécessité de désigner au moins un adjoint au Maire (art L 2122-1 du CGCT) et le nombre ne doit pas excéder 30% de l'effectif du Conseil municipal, soit pour CLOHARS CARNOET, 8 adjoints maximum.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer à 8 le nombre d'adjoints au Maire.

Unanimité

IV- ELECTION DES ADJOINTS :

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection des adjoints, au scrutin de liste, secret, à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes (l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne pouvant excéder un).

Le Maire propose la liste des adjoints et les délégations suivantes :

- | | |
|--|-------------------------------|
| 1/ Anne MARECHAL : | Culture et patrimoine |
| 2/ David ROSSIGNOL : | travaux et réseaux |
| 3/ Annaïg GUIDOLLET : | Economie/Environnement |
| 4/ Denez DUIGOU : | Urbanisme et habitat |
| 5/ Marie Hélène LE BOURVELLEC : | Action sociale |
| 6/ Jérôme LE BIGAUT : | Sport et finances |
| 7/ Marie HERVE GUYOMAR : | Solidarités |
| 8/ Julien LE GUENNEC : | Education |

Monsieur le Maire demande s'il y a une autre liste.
Il n'y en a pas. Il invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26
- Nombre de bulletins blancs : 5
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité requise : 14

La liste proposée a obtenu 21 voix.

Les adjoints suivants sont élus :

1/ Anne MARECHAL :	Culture et patrimoine
2/ David ROSSIGNOL :	travaux et réseaux
3/ Annaïg GUIDOLLET :	Economie/Environnement
4/ Denez DUIGOU :	Urbanisme et habitat
5/ Marie Hélène LE BOURVELLEC :	Action sociale
6/ Jérôme LE BIGAUT :	Sport et finances
7/ Marie HERVE GUYOMAR :	Solidarités
8/ Julien LE GUENNEC :	Education

Le maire indique qu'il est de tradition que ce dernier prenne la parole, voici le discours prononcé :

« Mes chères collègues, madame Monsieur,

Permettez-moi de vous accueillir chaleureusement et de souhaiter à chacun la bienvenue dans ce nouveau conseil municipal. Ce jour est important dans la vie d'une commune et j'aurais été tellement heureux d'ouvrir grandes les portes de cette salle aux citoyens. Malheureusement les conditions sanitaires nous imposent un accès limité. Pour autant, cette séance pourra être partagée par le biais de la retransmission sur le Facebook de la ville.

Cette élection du maire et du bureau municipal met fin à un très long processus électoral. Le plus long que l'on n'ait jamais connu dans une élection municipale. De fait, la campagne a duré de janvier à juin, avec un second tour de plus d'un mois au lieu d'une semaine habituellement.

La tenue de ce second tour dans notre pays était indispensable. On ne pouvait avoir deux catégories de communes. Celles avec un maire élu et les autres, près d'un tiers, sans exécutif légitime, d'autant que majoritairement cela représentait les villes aux populations les plus importantes.

Si nationalement l'abstention a été lourde, à Kloar avec près de 66 %, 65,45 % exactement, deux électeurs sur 3 se sont exprimés. Signe sans doute que le débat et la vie municipale sont au cœur des préoccupations de nos concitoyens et que les espaces démocratiques créés lors des précédents mandats ont renforcé ce désir de participation

Ce premier conseil installe une nouvelle équipe avec 16 nouveaux conseillers (10 de la majorité, 6 de l'opposition) et 11 issus du précédent mandat. C'est à la fois une continuité et un renouvellement.

Continuité, elle permettra de bénéficier de l'expérience d'élus déjà engagés et assurera d'emblée un exécutif en bon ordre de marche.

Renouvellement il fera émerger des idées nouvelles et assurera la représentation d'une nouvelle génération d'élus.

Je remercie vivement tous les conseillers qui ont siégé et qui, avec leur personnalité, leurs propositions, leur travail ont enrichi notre vie municipale durant le mandat précédent. Merci pour leur engagement au bénéfice des citoyens et de l'action publique.

Notre conseil débute dans un temps singulier : celui d'une crise sanitaire mondiale aux conséquences à ce jour encore inconnues et dont on sait qu'elles seront lourdes. Il nous reviendra, comme nous venons de le faire pendant le confinement, d'en gérer au plan local les conséquences et d'adapter, au mieux, nos politiques municipales.

Le confinement que nous venons de vivre a touché l'intime de chacun, nos sociétés ont été réinterrogées, les attentes des citoyens ont bougé. Un très fort besoin de protection s'est exprimé avec la volonté de tracer une nouvelle feuille de route pour nos vies où les mots solidarité, transition écologique, services publics seront plus présents. Un après, ou l'économie sortira fragilisée et ou les modèles d'hier devront être réinterrogés. Il nous appartiendra collectivement d'être actifs et attentifs sur tous ces dossiers.

Nos propositions pour faire face à ces nouveaux défis sont nombreuses. C'est vrai en matière environnementale, sur la biodiversité, la démocratie locale, sur les services dédiés à la personne, l'économie sociale et solidaire.

Notre projet comporte 93 propositions. Elles ont pour ambition de rendre plus belle, plus fraternelle, plus attractive et plus citoyenne notre commune. Elles se veulent respectueuses de son caractère naturel, avec en fil conducteur la volonté d'assurer la transition écologique, dont l'urgence est absolue. Demain ne peut continuer comme hier.

Nous continuerons nos politiques de soutien au milieu associatif, nous poursuivrons nos actions culturelles, sportives et éducatives afin de contribuer au bien-être des habitants. Accueillir des jeunes, créer des liens intergénérationnels, permettre à chacun de se loger autant de thèmes qui seront au cœur de nos préoccupations.

Si le cadre de notre action est avant tout communal, chacun doit aussi avoir conscience que c'est aussi au niveau intercommunal que se gère une partie de nos politiques. Tous ce que nous pouvons faire mieux collectivement que séparément doit être étudié. Cela suppose une politique de consensus au plan de notre intercommunalité. C'était la feuille de route de Sébastien Miossec et il a toute ma confiance pour poursuivre dans cette voie.

Aux conseillers d'opposition je veux dire aussi que de nombreuses passerelles sont possibles dans nos propositions. J'invite chacun à rechercher ce qui nous uni pour le mettre en place le mieux possible. Ce qui nous différencie est aussi réel et doit pouvoir s'exprimer avec raison et conviction. Je serai vigilant à la qualité du débat. La parole de chacun sera écoutée et je m'attacherai, comme je l'ai toujours fait, à respecter la diversité des opinions exprimées.

Il y a forcément beaucoup d'émotion à endosser l'écharpe de Maire. C'est une lourde responsabilité, dont le sens premier est de représenter les autres, cette communauté humaine proche, constituée d'hommes et de femmes de tous les âges, de toutes les situations de vie, avec une grande diversité d'attentes et dont il faut extraire le meilleur possible.

Endosser cette écharpe c'est aussi symboliquement affirmer que dans notre République, je serai le garant de la loi. Intérêt général, règles communes, équité sont à la base de la fonction de maire.

Ce soir mes pensées vont aussi vers mes parents. Si forts et si présents dans ma vie. Je pense aussi fortement à mon épouse. La vie publique est contraignante en temps, énergie, avec des hauts et des bas et c'est une charge que l'autre doit supporter.

C'est pour moi un bonheur et un honneur d'être de nouveau maire. Sans doute est-ce aussi le fruit du travail fait et des promesses tenues. Etre maire, c'est dit-on, le mandat le plus beau mais aussi le plus exigeant. J'y

mettrai, comme je l'ai toujours fait dans mes engagements : énergie envie et engagement. Avec mon équipe, avec chacun d'entre vous, c'est à nous de faire en sorte que notre commune conserve son « âme » et se tourne résolument vers un futur désirable.

Je vous remercie de votre attention. »

V- CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 prévoit que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le maire doit remettre aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

Le maire fait lecture au conseil de la charte de l'élu local, remise à chaque élu.e.

Le conseil municipal prend acte de la charte de l'élu local et dit que lecture en a été faite.

La charte est adoptée à **l'unanimité**.

Loïc PRIMA prend la parole. Le nouveau conseil municipal vient de démarrer cette mandature. L'équipe en place est représentée par 21 personnes. Nous sommes 6 membres dans l'opposition mais nous représentons 48.92% de la population. Loïc PRIMA demande au maire d'en tenir compte durant cette mandature. Il souhaite écrire à un élu du MODEM qui prône un autre calcul du nombre de représentants au sein du conseil municipal, avec une dose significative de proportionnelle pour que les assemblées soient plus représentatives. Les élections ont été gagnées avec 60 voix d'avance, il faudra en tenir compte.

Le maire remercie Loïc PRIMA de son intervention qui sera notée au P V. Tout ce qui pourra nous réunir sera le bienvenue et les différences feront l'objet de débats. Nous avons le souhait d'associer le plus étroitement possible les citoyens et pas seulement les élus, qui pourront participer aux assemblées et ateliers qui seront proposés.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 10 juillet 2020 à 18h00 à la salle des fêtes.

Le conseil communautaire d'installation aura également lieu le 10 juillet à 19h30.

Un autre conseil municipal se tiendra le 17 juillet à 18h00 pour composer les commissions. Le maire prendra contact avec Loïc PRIMA pour composer ces dernières.

La séance est levée à 18h37